



Résiliation de contrat de gestion immobilière

Par **LUKA**, le **06/09/2010** à **13:33**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement actuellement vacant. Un contrat de gestion a été donné à une agence qui fait preuve d'une inertie particulièrement horripilante. Compte tenu du faible intérêt qu'elle porte à cette affaire (en l'occurrence la recherche de locataires) je désire résilier de manière anticipée le contrat de gestion qui a été signé le 1 juin 2010 afin de reprendre moi-même la gestion de ce bien.

Est-il possible de résilier ce contrat qui a une durée de 2 ans. Si oui, comment?

Merci